

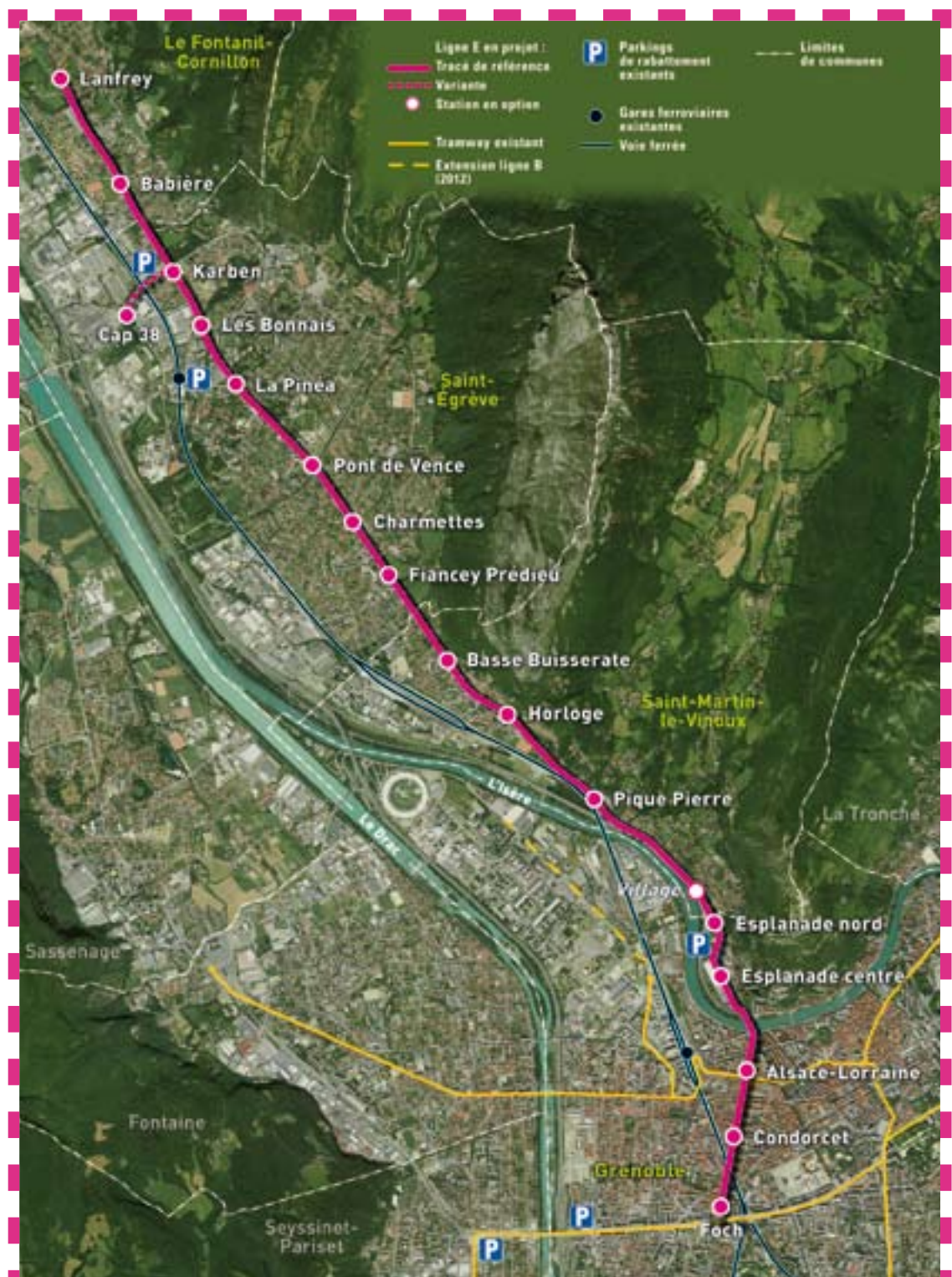


LIGNE

GRENOBLE > SAINT-MARTIN-LE-VINOUX > SAINT-ÉGRÈVE > LE FONTANIL-CORNILLON

LES GRANDS PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'AVANT-PROJET

La ligne E du tramway de l'agglomération grenobloise est actuellement en phase de préparation de l'avant-projet. Cette phase s'appuie sur le travail préparatoire de groupes thématiques regroupant le SMTC, les communes et l'ensemble des acteurs du projet. L'avant-projet sera validé au premier semestre 2010 par le SMTC en collaboration avec les communes et sera alors soumis à l'enquête d'utilité publique.



SMTC

SYNDICAT MIXTE
DES TRANSPORTS
EN COMMUN
AGGLOMÉRATION
GRENOBLOISE

LE TRACÉ DE LA LIGNE E APRÈS LA CONCERTATION PRÉALABLE ET LES ÉTUDES EN COURS

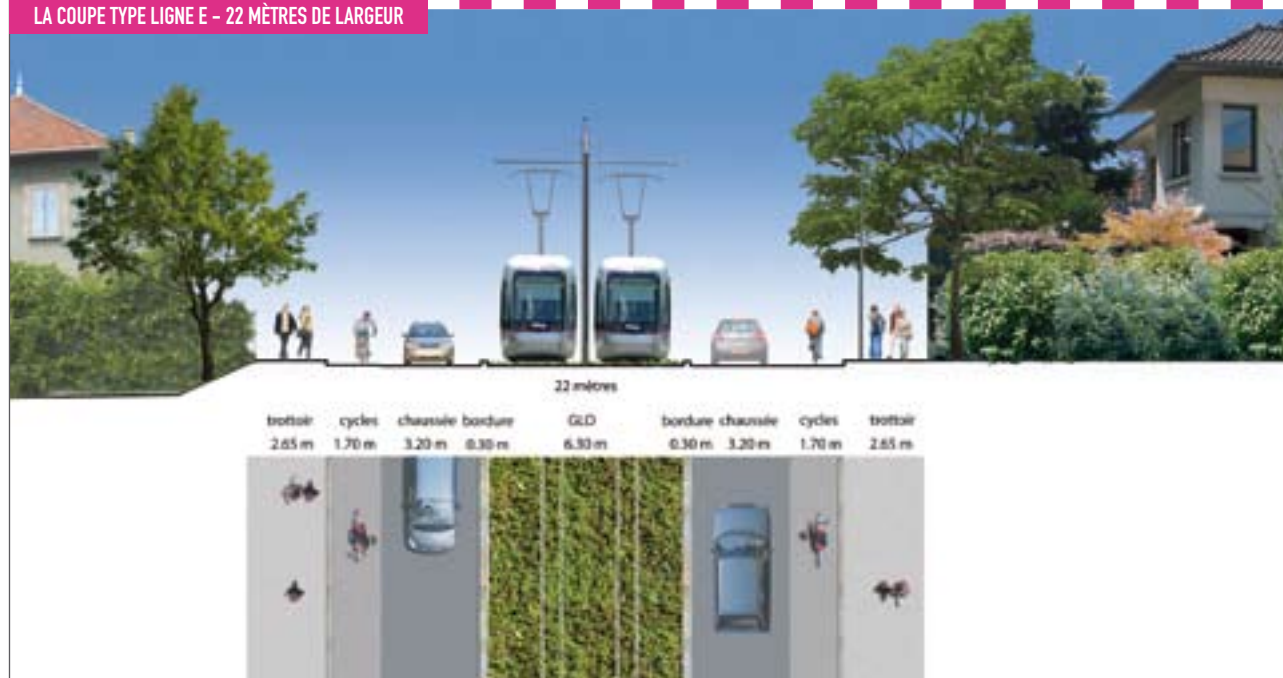


UNE RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES FONCTIONS EXISTANTES

La réalisation d'une ligne de tramway nécessite la réservation d'une plateforme pour la circulation des rames de l'ordre de 6 m de large, appelée le « Gabarit Limite d'Obstacle » (GLO). Selon l'espace existant du domaine public, la réalisation de la ligne de tramway peut nécessiter des acquisitions foncières. À l'issue de la réalisation de la ligne de tramway, les différentes fonctions de circulation automobile, deux roues, piétonne et le cas échéant le stationnement seront restitués autour de la plateforme du tramway, selon les normes techniques et d'accessibilité en vigueur.

Le SMTC assurera la restitution de l'ensemble des fonctions à niveau qualitatif constant. Au-delà de ce niveau de restitution, les communes peuvent souhaiter apporter des aménagements complémentaires améliorant leurs qualités et/ou dépassant l'emprise du projet. Ces éventuelles évolutions seront à la charge des communes.

LA COUPE TYPE LIGNE E - 22 MÈTRES DE LARGEUR



DES CONTRATS D'AXE ENTRE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DU PROJET

Faisant l'objet de négociations entre les communes, la Métro, le SMTC et éventuellement d'autres partenaires, les contrats d'axe permettent de préciser l'intervention de chacun en tenant compte des spécificités de chaque territoire traversé. Par ailleurs, ils permettent de décliner les projets urbains de chaque commune générés par la ligne de tramway. Ils prennent également en compte les projets d'équipements, de commerces, de zones d'activité ainsi que l'organisation des déplacements au terme de la réalisation de la ligne E.

PROJETS D'AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DE L'ARRÊT « PONT DE VENCE »



RETROUVEZ LES DERNIÈRES INFOS SUR LA LIGNE E
www.smtc-grenoble.org